



Mont
Saint
Aignan

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604511-20260313-2026-35-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2026

DECISION N°2026 – 35

FONDS INTERMINISTRIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXTENSION DE LA VIDEOPROTECTION 2026

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- **VU** la délibération n° 2020-07-04 du 10 juillet 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour solliciter à tout organisme financeur l'attribution de subventions, quels qu'en soient l'objet ou le montant ;
- **VU** l'avis d'appel à projets du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) en date du 26 janvier 2026 ;
- **CONSIDERANT** l'intérêt de bénéficier des plus larges financements possible pour les projets menés par la Ville

DECIDE :

ARTICLE 1 : de solliciter une aide au titre du programme de sécurisation du FIPD pour l'opération « Installation de vidéoprotection », prévue dans le cadre du projet 2.6.1 du plan pluriannuel d'investissement, selon le plan de financement suivant :

		Montant € (HT)
Dépenses	Installation de vidéoprotection	311 899,60 €
Recettes	Préfecture de Seine-Maritime - FIPD	124 759,84 €
	Préfecture de Seine-Maritime - DSIL	77 974,90 €
	Département de la Seine-Maritime	24 000,00 €
	Métropole Rouen Normandie	21 291,22 €
Auto-financement Ville		63 873,64 €

ARTICLE 2 : de signer tout document tels que la convention, la demande d'acompte, de versement ou de solde.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le 13 mars 2026

Catherine FLAVIGNY

**Maire
Conseillère départementale**

